

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON**

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 23/03/2018

Reçu en préfecture le 23/03/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180320-2018\_17-DE

**N° 2018-17**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 mars 2018**

*Référence écriture délib :*  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (42) :** TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 8 procurations
Votes pour :	50
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	12 mars 2018

**Présents non votant :** PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande.

**Titulaires absents non représentés (14) :** PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

**Procurations (8) :**  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis  
GAY Eric à CHAZOTTES Michel  
ROCHER Jacques à LACAZE Noël  
CARMOUSE Catherine à GISTAU Patrick  
FORGUE Pierre à MIR André  
MIR Jean-Henri à POME Maryse

**OBJET :** approbation des comptes de gestion, principal et annexes non personnalisés de la CCAL – exercice 2017

Monsieur Jean-Michel CARROT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant, à l'unanimité, que le compte du budget principal de la Communauté de communes Aure Louron et les comptes des budgets annexes non personnalisés, sont justes, à savoir ceux de la Régie d'Eau et d'Assainissement ; des Ordures Ménagères ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU